

Faut-il châtier les parents qui donnent une fessée ?

Actuellement, dans nos sociétés occidentales, tout le monde est d'accord pour considérer que les châtiments corporels ne sont pas une bonne solution pour aider un enfant à grandir.

Dès lors, certains voudraient que la loi punisse les parents qui auraient donné une fessée ou une gifle.

Par ailleurs, la Belgique a été condamnée par le Comité européen des droits sociaux pour violation de la charte sociale européenne car le droit belge n'interdit pas expressément les châtiments corporels infligés aux enfants.

Créer une nouvelle loi serait une erreur pour plusieurs raisons :

La loi interdit déjà le recours à la violence ainsi que les coups et blessures. De plus, la circonstance est aggravante quand il s'agit de violence à l'égard des mineurs. Il n'y a donc pas lieu de rajouter une législation ; trop de loi nuit à la loi.

Une nouvelle législation (inutile) revient à se focaliser sur l'acte et non sur l'intention. De nombreux châtiments humiliants sont nettement plus blessants qu'une fessée occasionnelle. L'important est de sensibiliser les parents au fait que l'enfant apprendra à se protéger et à se faire respecter s'il est respecté dans sa famille (ceci ne supprime pas la nécessité de mettre des limites).

Il y a lieu de différencier les situations : il peut arriver qu'un parent débordé ne parvienne pas à limiter autrement son enfant que par un geste, une fessée par exemple. Ce geste, s'il est occasionnel, n'est pas synonyme de maltraitance ou de rupture de la relation entre l'adulte et l'enfant. Il est préférable d'aider le parent à comprendre en quoi il a été dépassé, comment il peut dire « J'aurais pas dû » sans perdre la face...

Vouloir légiférer plus que de raison, c'est introduire la loi dans une situation qui doit avant tout se dépasser grâce à la sensibilisation, l'écoute, le dialogue. Vouloir contraindre encore, c'est prendre comme fondement que seule la menace de punition a de l'effet. Nous pensons au contraire que le soutien au parent doit être l'axe de base de toute politique en la matière. Le parent ainsi soutenu pourra à son tour soutenir son enfant.

L'intérêt supérieur de l'enfant passe par une prise en compte des relations avec ses parents. Or la disqualification, voire l'humiliation des parents pose de très importants problèmes pour le développement de l'enfant.

La tolérance par rapport aux châtiments corporels est variable selon les cultures familiales. Ce qu'il importe d'interroger, c'est le sens du geste dans le contexte particulier dans lequel il arrive, - seule manière de le resituer dans un questionnement sur le respect.